

Mouvement autonomiste jurassien

(Rassemblement jurassien et Unité jurassienne)

Conférence de presse 62^e Fête du peuple jurassien

Delémont, 13 septembre 2009



L'idéal autonomiste

Pierre-André Comte

Secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)
et de la Conférence des peuples de langue française
Député, Vellerat

Table des matières

1. Préambule	1
2. La fin d'un cycle	
2.1 les travaux et le rapport final de l'AIJ	3
2.2 la réaction bernoise	4
2.3 le sort de l'AIJ	11
3. Nouveau développement de la <i>Question jurassienne</i>	12
3.1 les négociations gouvernementales futures	12
3.2 loi « Un seul Jura » et partage de souveraineté	13
3.3 les « autres pistes » hors <i>statu quo</i>	14
4. L'idéal autonomiste	18
4.1 l'action publique de l'Etat	18
4.2 un militantisme permanent pour l'unité du Jura	19
4.3 la cité prévôtoise et les espoirs mis en elle	20
5. Conclusion	20

C'est une question vertigineuse et essentielle. Pourquoi avons-nous investi tant de passion pour l'indépendance de ce coin oublié de Romandie ? Je crois que la raison en est compliquée, mais nous lui avons donné une réponse simple : grâce au Jura, nous avons illustré notre être, notre dignité humaine, notre singularité et, même pour le plus pauvre d'entre nous, notre richesse. Et celle-là vaut moralement toutes les autres...

Alain Charpiloz

Préface d'*Un seul Jura, Une chance unique*

1. PRÉAMBULE

Le 4 mai dernier, l'Assemblée interjurassienne a déposé son rapport final. Elle ne s'est pas prononcée en faveur de l'une ou l'autre des deux « pistes » retenues pour régler la *Question jurassienne*. Cependant, elle a clairement mis en évidence l'avantage de la création d'une nouvelle entité cantonale formée des six districts jurassiens – le canton des six communes –, qualifié de solution d'avenir, par rapport au « statu quo+ », l'issue dite conservatoire par l'institution interjurassienne. La plupart des commentateurs ont alors salué « le courage » de l'AIJ, laquelle avait su sortir des sentiers battus et formuler une proposition pour le moins novatrice. Chacun s'est plus à reconnaître que l'AIJ avait fait preuve d'imagination, tout en prenant les risques inhérents à ce type d'attitude. Ce qui est neuf comprend une part de mystère, dérange les esprits rationnels, bouscule l'*a priori*

confortable de ceux qui ne souhaitent rien changer aux situations acquises. Il faut reconnaître que préconiser l'émergence d'une entité cantonale formée de six communes n'allait pas sans assumer la responsabilité de la critique, vive et justifiée, portant sur les difficultés découlant d'une fusion générale des communes jurassiennes. Avec du recul, on se dit qu'il aurait mieux valu, après que les études scientifiques eurent une nouvelle fois confirmé la supériorité d'une solution directement liée à la réunification du Jura, en rester à la formulation initiale, admise par l'Accord du 25 mars 1994, soit celle d'un nouveau canton formé des six districts francophones du Jura. Certes, il ne s'agissait pas seulement d'une affaire de formulation, mais peut-être eut-il été plus cohérent d'éviter que la réforme institutionnelle fût un préalable au débat de fond sur la communauté de destin et d'intérêt du canton du Jura et du Jura méridional.

Quel que soit le regard que l'on peut porter sur l'option politique de l'AIJ, saluons le fait qu'elle ait sincèrement voulu tenter de débloquer la situation.

Aujourd'hui, de multiples spéculations, commentaires, sanctions publiques péremptoires se font jour pour dénoncer une situation qui, par la faute du canton de berne, ressemble à s'y méprendre à celle qui prévalait à la suite du dépôt du Rapport Widmer en 1993. Force est de constater que le fameux dialogue interjurassienne, tant vanté dans ses prétendues vertus, érigé en Veau d'Or et pourvoyeur de rodomontades destinées aux sceptiques, est en voie de décomposition. Les naïfs en sont pour leurs frais. Il y a une réalité que bien des gens semblaient avoir oublié : le pouvoir bernois, qui ne manque ni de mémoire ni d'habileté, ne renoncera à son pré carré jurassien sans qu'il y soit contraint au gré d'un rapport de force défavorable, rapport de force qu'il nous reste à modifier. Comment ? Telle est la question primaire à résoudre.

2. LA FIN D'UN CYCLE

2.1 Les travaux et le rapport final de l'AIJ

On se souvient que le Mouvement autonomiste avait manifesté un certain scepticisme quant à la capacité de l'Assemblée interjurassienne de faire avancer la question. De la composition des délégations au style de communication de l'institution, nous mettions le doigt sur les difficultés placées sous ses pas. Cependant, nous n'avons jamais entrepris quoi que ce soit à son encontre. Nous avons observé une attitude toute de retenue et de patience. Il n'en n'a pas été de même chez nos adversaires. On se souvient en effet des crises de nerfs de l'UDC lors de l'adoption de la loi « Un seul Jura », et des nombreuses déclarations belliqueuses des matamores pro-bernois. Le comportement du camp antiséparatiste laissait bien augurer de ce qui allait se passer par la suite. En réalité, l'AIJ a été soumise depuis sa naissance au dénigrement systématique des affidés loyalistes régnant en maître dans leurs officines partisans. Il s'est trouvé certes des représentants du sud non issus des rangs autonomistes pour élever le débat et tenter de le faire aboutir à des issues acceptables pour tous. Ainsi s'est dégagée une majorité de délégués pour accepter les conclusions d'un rapport final certes exagérément édulcoré de préventions, d'avertissements et d'assurances qui ne sont pas exactement la représentation espérée du courage politique. Cependant, elle a réussi à remplir la première partie de son mandat, ce dont nous lui savons gré. Le 4 mai dernier, l'Assemblée interjurassienne s'est aménagée une visibilité politique qui la rendait plus crédible aux yeux de la population du Jura des six districts francophones, mais qui l'exposait aussi à sa vulnérabilité rédhibitoire, découlant d'une situation d'otage largement exploitée par les mouvements et partis pro-bernois jamais en reste d'une critique négative à son égard, celle portant sur sa supposée partialité étant la plus simple à cultiver.

2.2 La réaction bernoise

Sur la forme

Le Conseil exécutif date sa déclaration du 19 août 2009 alors que sa rencontre avec une « forte délégation » de Force démocratique s'est tenue le 15 ! On pensait qu'il avait réservé la primeur de sa prise de position au mouvement de lutte pro-bernois, brûlant ainsi la politesse au Grand Conseil, à la Députation, au CJB, au CAF, à l'AIJ et au Gouvernement jurassien. On peut donc imaginer, ce qui est plus grave encore, que Force démocratique a participé, de manière active bien qu'occulte, à la procédure de consultation, et a donc pu l'influencer ou, à tout le moins, sa délégation pour les affaires jurassiennes (DAJ).

Si, avant de rédiger sa déclaration, le Conseil exécutif a pris la peine d'entendre Force démocratique, il n'a toutefois pas attendu de disposer de l'appréciation des conseils communaux de Bienne et d'Evilard inconnue à la date de la publication.

Le Conseil exécutif a demandé au CJB de prendre position, non pas sur le fond du rapport de l'AIJ, mais sur la suite formelle de la procédure (compléments, séances interactives, etc...). Or, dans sa déclaration, il s'exprime sur le fond sans connaître la position du CJB.

Sur le fond

Le Gouvernement bernois lève une ambiguïté s'agissant d'un point important du rapport de l'AIJ qui aurait pu être sujet à interprétation. Il prend en effet explicitement acte du fait que l'AIJ (et donc la délégation bernoise) est favorable au principe d'une votation populaire et qu'elle exprime clairement ses sympathies pour la variante « Un canton à six districts ».

Autre éclaircissement d'importance : le Conseil exécutif affirme tout aussi clairement que, bien « *qu'il est certain qu'un départ du Jura bernois modifierait la situation actuelle et nécessiterait des adaptations, le canton de Berne resterait pour autant bilingue, persuadé qu'une minorité francophone, même restreinte, a sa place en son sein* ». Il fait donc siens les propos allant dans le même sens tenus par Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique et membre de la DAJ.

Alors que la question de Bienne est omniprésente dans sa déclaration, le même Conseil exécutif ne dit pourtant mot de la prise de position commune du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne et des exécutifs de Bienne et d'Evilard qui, le jour même du dépôt du rapport de l'AIJ, ont affirmé clairement « qu'il appartient à la population du Jura et du Jura bernois de décider de son avenir »¹, (à noter le singulier !).

S'il est vrai que l'étude Jeanrenaud ne prend pas tous les éléments en considération (CIP, HEP BEJUNE, HES-SO et HE ARC), elle ne montre pas non plus le potentiel d'économies dont le canton de Berne pourrait profiter avec un départ du Jura-Sud, élément qui, en cette période de difficultés économiques, pourrait opportunément alimenter la réflexion des élus de l'Ancien canton. Quant aux institutions de formation citées, Berne tenant à demeurer bilingue aurait tout intérêt à être partie prenante dans les structures de Suisse occidentale et de l'Arc jurassien. Le gouvernement se garde bien, par ailleurs, de relever qu'une actualisation du rapport Jeanrenaud devrait également prendre en compte d'autres éléments, à l'exemple des montants des primes de l'assurance-maladie, des salaires des enseignants, des bourses d'études, etc...

¹ Déclaration commune des Conseils municipaux de Bienne et d'Evilard et du CAF, du 4 mai 2009.

Le Gouvernement bernois n'a de cesse de s'en remettre à la volonté de la prétendue « *majorité politique du Jura bernois* ». La délégation bernoise à l'AIJ étant composée conformément aux critères qu'il a retenus pour définir ladite majorité, on peut s'étonner que, bien que reconnaissant que l'AIJ exprime clairement ses sympathies pour la variante « Un canton à six districts », le Conseil exécutif se réfère au rapport de minorité notamment pour regretter que le volet de « partenariat direct » n'ait été, selon lui, que partiellement examiné.

Le Conseil exécutif regrette que, dans l'évaluation du partenariat direct, l'AIJ n'ait pas pris en considération « *qu'il peut y avoir blocage politique dans la situation, que l'on vit aujourd'hui encore et ce depuis 1979, où une forte pression est exercée sur le Jura bernois pour qu'il adhère à un nouveau canton* ». Il affirme ainsi que « *tout projet d'institution commune risque d'être considéré par la partie jurassienne bernoise comme un pas non voulu fait en direction d'un nouveau canton* ». On se demande chez qui (hormis Force démocratique), auprès de quelle institution officielle, il est allé chercher une telle interprétation. Ni l'AIJ, ni le CJB, ni la Députation n'ont jamais porté un tel jugement au sujet des institutions communes voulues par une large majorité et dont certaines sont l'objet de blocage de la part essentiellement de l'exécutif cantonal et de son administration. Le Gouvernement bernois a refusé la création d'un office interjurassien des sports, pourtant réclamé par la région. Le 9 septembre 2002, la Députation a accepté une motion lui demandant de créer une institution commune chargée de la promotion culturelle « *pour l'ensemble de la région du Jura et du Jura bernois* », conformément à l'Accord-cadre conclu par les gouvernements de Berne et du Jura. On peut donc en conclure que la région appelait cette institution commune interjurassienne de ses vœux et que celle-ci n'était aucunement perçue comme un pas dans une direction non voulue. Pourtant, rien de nouveau sous le soleil depuis presque sept ans !

Le Conseil exécutif se demande « *si la région francophone aurait intérêt à rejoindre un canton tourné avant tout sur Bâle plutôt que de rester dans un canton qui lui permet, dans une mesure que la région semble juger majoritairement satisfaisante, de conserver ses particularités linguistiques et culturelles tout en faisant partie d'un grand ensemble bilingue axé sur la Suisse occidentale* ». Là encore, il semble connaître l'avis de la population. Un peu comme à l'époque où, avec exactement la même argumentation, il pensait que le Laufonnais resterait dans son giron. Une consultation a démontré le contraire. La *regio basiliensis* est un espace métropolitain international qui offre à ses voisins suisses et jurassiens une ouverture à l'Europe. Il est vrai qu'une telle ouverture européenne n'est pas de nature à retenir l'attention des Bernois qui, au contraire des Jurassiens du Nord et du Sud, se sont opposés à l'adhésion de la Suisse à l'EEE.

Autre motif d'étonnement : si, comme le prétend le Conseil exécutif, « *la région semble juger sa situation actuelle majoritairement satisfaisante* », pourquoi alors l'AIJ, avec sa délégation bernoise composée selon la sensibilité politique de la population, exprime-t-elle clairement ses sympathies pour la variante « Un canton à six districts » ? Peut-être le Gouvernement bernois puise-t-il ses convictions dans les résultats des élections cantonales (sans rapport direct avec la question), à l'exception sans doute de celle de l'exécutif cantonal, qui a établi en 2006 que le Jura bernois n'y choisit pas son représentant.

Dans sa déclaration, le Conseil exécutif reprend sa litanie préférée : « *le canton de Berne est bilingue et il se considère comme un lien entre Suisse romande et Suisse alémanique* ». Dommage que dans de nombreux domaines, alors qu'il a l'occasion de véritablement jouer ce rôle, Berne se range du côté des cantons alémaniques. On citera l'exemple récent de la justice des mineurs, celui de la prévention et du dépistage de cancer du sein, ou les nombreuses votations

fédérales qui voient l'Ancien canton se prononcer à l'opposé du Jura-Sud... et du Jura.

En fait, ce qui intéresse le canton de Berne, c'est de pouvoir jouer sur deux tableaux grâce à sa minorité francophone réduite au rôle de faire-valoir et de pontonnier. Pour illustrer la collaboration de l'Ancien canton avec la Suisse occidentale, le Conseil exécutif cite l'exemple de « *Greater Geneva Berne Area* », structure qui, selon lui, « *permettra à toute la Suisse romande – sans le canton du Jura – et au canton de Berne de collaborer étroitement dans la promotion du site d'implantation* ». On verra, à terme, combien d'emplois seront créés dans la partie francophone grâce à cette méga-structure visant à promouvoir de manière égale des régions concurrentes aux intérêts divergents. Berne demande de fait au Jura-Sud de se prêter à la mauvaise expérience au terme de laquelle son voisin du nord a décidé de trouver une autre voie.

Lyrique, le Conseil exécutif considère qu'à l'intérêt politique et économique (sic !) du bilinguisme s'ajoute un enrichissement culturel et humain permettant aux deux communautés linguistiques d'être à l'écoute et ouvertes au dialogue, à la compréhension, à l'interculturalité et à la multiculturalité. Ce qui explique sans doute, par exemple, pourquoi la majorité alémanique s'est opposée à ce que les étrangers obtiennent le droit de vote en matière communale ! Ce qui explique sans doute pourquoi les francophones font preuve d'une plus grande ouverture à l'égard des questions liées à l'intégration, à l'asile, à la politique sociale, à l'Europe qui tranche avec la fermeture de la majorité alémanique. Quant le Gouvernement bernois affirme qu'une égale importance est accordée aux deux langues, on doit sourire.

Plus fort : le Conseil exécutif prétend que « *le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne est dans l'intérêt du Jura bernois, du canton de Berne et de la Confédération suisse* ». Tant qu'il y est

pourquoi ne pas ajouter de l'Europe, du monde, voire de notre Galaxie !

Le Conseil exécutif se range derrière le modèle Statu quo+, « à caractère évolutif ». En d'autres circonstances, il a pourtant rappelé que le « Jura bernois » a *déjà obtenu le maximum possible au travers du Statut particulier. Ainsi, Mario Annoni dit : « Tout peut certes évoluer. Mais les compétences du Jura bernois ne pourront pas aller au-delà de l'article 6 de la Constitution » (17.4.2004). Même le président de Force démocratique le reconnaît: « Concernant le renforcement des compétences du CJB, je suis d'accord pour tout ce qui touche à la langue et à la culture, mais pour le reste, il n'y a pas de raison pour que le Jura bernois soit traité de manière différente que le reste du canton ».*

Citant le CAF, le Conseil exécutif évoque des études complémentaires ayant pour but de mieux comprendre, décrire et analyser les liens multiples et complexes qui relient Bienne au Jura et au Jura bernois. Soit. Lesdites études devraient alors aussi mettre en lumière les avantages que la ville de Bienne pourrait retirer de son rôle de ville bilingue pont, charnière, interface entre deux États, l'un uniquement francophone (le Jura unifié) et l'autre à majorité alémanique, notamment dans le domaine de la formation.

Le Gouvernement bernois considère qu'il n'a pas à prendre l'initiative d'organiser une consultation de la population qu'il considère comme « majoritairement favorable à la situation actuelle ». Il ne perçoit pas de signes exprimant une telle demande. Peut-être faudra-t-il lui donner de tels signes, notamment à Moutier !

En résumé

La manœuvre bernoise est claire. La réaction est exactement la même qu'après le rapport Widmer.

1. Le canton de Berne se prête à toutes les études, rapports, analyses, discussions, etc. tant QU'IL LES JUGE INOFFENSIFS, c'est-à-dire tant qu'il pense qu'ils ne remettront pas en cause sa mainmise sur le sud du Jura.

2. Quand ces études ou projets lui échappent - et c'est le cas pour la deuxième fois - il revient à ses réflexes premiers, qui sont simplement de garder par tous les moyens ce qu'il a conquis. Que la majorité gouvernementale soit rose, verte, bleue, jaune ou brune ne change strictement rien.

3. A ce moment-là, Berne cherche immédiatement à SABOTER le travail accompli pour en annuler les effets. Il a refusé le rapport Widmer avec brutalité à l'époque, il rejette aujourd'hui le rapport de l'AIJ. Toutes ses interventions serviront donc à saboter la campagne d'information prévue par l'AIJ. Pour cela, un moyen simple : introduire les Biennois, qui diront exactement le contraire de l'AIJ. L'esprit et la lettre de l'Accord de mars 1994 sont donc violés de manière impudente, mais le but est d'une simplicité absolue. Pour une voix qui dira blanc, on en amènera une qui dira noir. C'est de l'information à l'iranienne.

4. L'AIJ a proposé une alternative, à savoir le canton du Jura à six districts ou le "Statu quo +" Sur cette seconde solution, le silence de Berne est assourdissant. En réalité, pas UNE LIGNE n'est consacrée à quelque amélioration du statut du Jura-Sud au sein du canton de Berne. Pas un mot, silence radio.

5. La tactique est donc claire : saboter le rapport de l'AIJ, empêcher l'information de se faire librement, ne rien promettre sur la deuxième voie, de sorte RIEN NE BOUGE NI NE SE FASSE. Malgré toutes les simagrées, les risettes, les discussions sur "l'ouverture", etc. c'est l'immobilisme épais, absolu, intransigeant, celui que nous connaissons depuis des siècles. S'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, il serait étonnant que ce soit différent à l'ombre de l'ours de Berne !

2.3 Le sort de l'AIJ

A la lumière de cette démonstration, il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir que l'objectif bernois a toujours été de saborder les travaux de l'Assemblée interjurassienne. Au-delà, de faire glisser le « dialogue interjurassien » sur la pente savonneuse de l'échec assuré. Il faut dire qu'il y est parvenu aisément, bénéficiant parfois de la complicité de Jurassiens – de leur invraisemblable naïveté s'entend – qui ne manquaient aucune occasion de fustiger les mises en garde de ceux qui ne se laisseraient pas embobiner, le MAJ étant le premier parmi ceux-là.

Qu'en est-il aujourd'hui du sort de l'Assemblée interjurassienne ? La précipitation fait pencher pour son élimination à court terme. Les Bernois seraient bien aise de la renvoyer tantôt, qu'ils puissent s'abandonner le cœur léger et les mains libres à leur prochaine petite tambouille électorale. Au vrai, il est presque inutile de se demander si l'institution va disparaître dans les semaines ou mois à venir, et à quelles conditions. Il manque objectivement plusieurs éléments à notre appréciation, dont en particulier l'agenda politique liant les deux cantons et la Confédération, et plus que leur agenda, l'ordre et le contenu des négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir. Bien sûr, nous avons notre petite idée, mais la proclamer sur tous les toits pour le seul plaisir de montrer sa science n'est pas exactement le dada du MAJ, lequel, en ces circonstances précises où le Gouvernement jurassien doit disposer de conditions d'engagement qui ne

l'enserrent pas dans une vision purement dogmatique des choses, se doit de garder son sang-froid et mesurer ses propos.

3. NOUVEAU DEVELOPPEMENT DE LA QUESTION JURASSIENNE

3.1 Les négociations gouvernementales futures

Des négociations, disions-nous, doivent s'ouvrir bientôt. Le mandat confié à l'Assemblée interjurassien le prévoit, et l'ordonne en quelque sorte. A nos yeux, le Gouvernement jurassien est en situation de hausser le ton et, à tout le moins, d'exiger de la Confédération qu'elle fasse respecter, par les Bernois, autant l'Accord du 25 mars que le mandat de l'AIJ. L'Etat jurassien n'est pas démuni face au canton de Berne. S'il doit constater que la question s'en est retournée à la situation prévalant au matin de l'Accord du 25 mars 1994, il est logiquement habilité à évoquer une reprise du Rapport Widmer, ainsi que le préconisait d'ailleurs l'année passée à la Fête du peuple l'ancien ministre François Lachat.

Le Mouvement autonomiste fait pleinement confiance au Gouvernement jurassien dans les négociations auxquelles il participera. Sans lui donner de conseils, il l'invite simplement à faire preuve de la plus grande fermeté face à un partenaire qui est redevenu, où n'a jamais cessé d'être, un adversaire déloyal, menteur, malhonnête. Quant à la Confédération, si elle n'intervient pas de manière à conduire le canton de Berne au respect de ses engagements, alors elle se discréditera. Il faut dire au passage que la prestation calamiteuse de Mme La Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf à Moutier laisse plutôt croire à une nouvelle désillusion quant à la volonté du Conseil fédéral de ramener le signataire bernois de l'Accord du 25 mars à davantage de modération et d'intelligence dans sa façon d'appréhender la Question jurassienne.

3.2 Loi « Un seul Jura » et partage de souveraineté

Le canton du Jura dispose de la loi « Un seul Jura », fruit de l'initiative populaire du même nom et bénéficiant d'une large approbation populaire et parlementaire. L'application pleine et entière de cette loi entraîne la formulation, par l'Etat jurassien, d'une offre de partage de souveraineté au Jura méridional.

Le Mouvement autonomiste, je l'ai dit plus haut, est conscient des difficultés auxquelles doit faire face le Gouvernement jurassien quant à la mise en application de la loi et à la présentation de son offre de partage de souveraineté. Il agira de concert avec les autorités cantonales dans ce domaine, avec comme seul objectif de préserver les intérêts supérieurs de l'Etat jurassien. La concertation sera notre ligne de conduite, la maîtrise de l'agenda politique en étant l'une des conditions premières avant que d'en être l'aboutissement.

Le Parlement jurassien, qui joue un rôle d'observateur depuis l'adoption de la loi « Un seul Jura » (26 avril 2006), ne peut être maintenu à l'écart. Dépositaire de propositions multiples, dont l'élaboration d'un contrat d'association du Jura-Sud avec la Ville de Bienne est la plus récente, soucieux, ainsi que le montrent les déclarations faites à sa tribune, du sort de la Ville de Moutier dans le cas d'un nouveau blocage de la situation, tout cela montre qu'il est appelé à retrouver la place qui lui incombe dans les discussions portant sur l'avenir institutionnel du Jura des six districts francophones. Rappelons au passage que ce Jura-là comporte un Etat souverain dont le goût pour un futur hara-kiri n'est pas précisément acquis.

3.3 Les « autres pistes » hors *statu quo*

Un grand canton de l'Arc jurassien

Il convient d'aborder brièvement un thème traité par le « Jura Libre » dans une suite de trois articles signés par Alain Charpiloz, à savoir l'idée d'un super-canton dit « ARC », regroupant Neuchâtel et les deux moitiés du Jura. Rappelons qu'elle n'a pas fait l'objet d'un débat formel au sein du MAJ, mais on peut affirmer qu'une forte convergence d'opinions se dégage des discussions spontanées. Elle recoupe l'analyse du « Jura Libre » et pourrait être résumée ainsi :

- a) Le super-canton est une excellente idée *in abstracto*, si l'on considère l'aspect administratif et financier des choses au premier chef.
- b) Ses chances de réalisation sont proportionnelles à la volonté de fusion manifestée par ses trois composantes.

Les avantages de l'idée ont été plaidés à plusieurs reprises, par l'ancien maire de la Neuveville Jacques Hirt d'abord, par Jean-Daniel Tschan du Noirmont plus récemment. La presse régionale leur a donné un bon écho. Dernièrement, des hommes politiques neuchâtelois en vue, comme MM. Studer et Bonhôte, ont exprimé leur sympathie pour le projet en question.

Dans le sud du Jura, on sent bien que des esprits désespérant de voir le débat bloqué dans l'alternative Berne-Jura accueillerait avec soulagement une tierce issue. Cette dernière, se disent-ils, exigerait des concessions moindres de chaque protagoniste, puisqu'elle éviterait à chacun ce qu'il redoute le plus. Pour les autonomistes, de rester une minorité romande infime dans un canton allemand. Pour leurs adversaires, de se retrouver pris dans un Etat dont ils ont combattu l'avènement. Avec le canton « ARC », le caractère romand est sauvegardé sans le moindre doute. Par ailleurs, Neuchâtelois et Ju-

rassiens du Sud y formeraient une majorité confortable, ceci pour calmer les craintes des antiséparatistes face à l'actuel canton du Jura.

Les avantages administratifs et financiers qui pourraient en résulter reposent sur l'idée répandue des « économies d'échelle », recyclées sous l'appellation « masse critique » en jargon branché. On pourrait débattre longuement des gains réels à en attendre, mais il serait absurde d'en nier la possibilité. Quant au « poids politique » d'un canton plus grand comparé à celui de deux cantons plus petits, la différence ne saute pas aux yeux.

Reste la principale pierre d'achoppement, à savoir la volonté populaire de réaliser le projet. En l'état actuel des choses, tout pronostic relève de la divination. Qu'en pensent les citoyens concernés ? Nul ne le sait. Les sondages d'opinion reflètent, au mieux, l'humeur du moment chez ceux qui consentent à répondre. En général, le résultat satisfait le commanditaire du sondage. N'en disons pas plus...

Une démarche pourrait clarifier le débat de manière décisive : ce serait une initiative populaire demandant qu'une étude en profondeur soit menée, puis que le peuple se prononce sur le principe de négociations entre cantons pour créer la nouvelle entité. Il nous paraît sensé qu'une telle initiative parte de Neuchâtel, où le climat politique est sans doute moins crispé que chez nous. De plus, Neuchâtel formerait la composante principale du super-canton. Sans une volonté clairement exprimée de sa part, le projet n'a plus de substance.

Les sympathisants de l'idée sont-ils prêts à la transcrire dans la réalité, de la faire sortir des salons ou des salles de rédaction ? Il faut le souhaiter, car l'accueil que le peuple neuchâtelois réserverait à une telle initiative serait décisif pour l'avenir de toute la région. En effet, si nos voisins disent « OUI » au super-canton, la balle reviendra

aussitôt dans le camp jurassien, qui aurait en théorie cinq issues devant lui :

- a) le statu quo
- b) la réunification jurassienne sans Neuchâtel
- c) la fusion Neuchâtel- sud du Jura
- d) la fusion Neuchâtel – canton du Jura
- e) l'alliance à trois.

Si Neuchâtel rejette cette dernière solution, il ne reste pour les Jurassiens que deux issues possibles :

- a) le statu quo (qui sera « sans plus », comme chacun sait)
- b) le projet de l'AIJ.

Imaginons maintenant que, dans cette hypothèse, le projet de l'AIJ soit refusé par Berne, puis par tout ou partie du Jura-Sud. L'affaire serait-elle réglée ? Pas le moins du monde. Le débat se poursuivra, l'offre restera ouverte, de nouvelles générations d'électeurs arriveront, moins crispées peut-être que la nôtre.

Pour que le problème soit réglé une fois pour toutes, il faudrait que ce morceau de Romandie administré par Berne revienne à son souverain légitime, le canton du Jura refondé, ou alors qu'il se coule dans un nouvel Etat romand, le canton dit « ARC ». Autrement dit, la meilleure manière, pour les probernois les plus affolés, d'éviter la réunification jurassienne à coup sûr serait d'opter pour le super-canton. Y ont-ils pensé ?

Certains se sont demandés si ce projet n'arrivait pas précisément aujourd'hui pour brouiller les cartes et affaiblir le modèle proposé par l'AIJ.

Que l'idée de supercanton serve ou non à entraver la réunification reste un débat un brin surréaliste, tant que le projet n'a pas pris un tour concret, à savoir une décision populaire chez le partenaire principal, permettant aux deux autres de se déterminer à leur tour. Cela se fera-t-il ? Nous le souhaitons vivement.

Un canton Jura-Neuchâtel sans le sud du Jura

Le Mouvement autonomiste jurassien est opposé à l'idée qu'un « Manifeste » en cours de rédaction répand depuis quelques jours dans la presse, visant à la fusion des cantons du Jura et de Neuchâtel, sans le Jura-Sud. La reconstitution de l'unité du Jura reste le fondement d'une doctrine à laquelle le MAJ ne dérogera sous aucun prétexte. Dans ce projet de « Manifeste », elle est sacrifiée *a priori*, les auteurs spéculant sur un « choc psychologique » dans le Jura-Sud à propos duquel on nous permettra d'exprimer les plus sérieux doutes. Le Jura-Sud, précisément, n'est pas un « territoire convoité », mais bel et bien la moitié d'une entité historique dont personne ne conteste ou ne devrait contester la communauté d'intérêt et de destin.

Qu'on le veuille ou non, la question identitaire, de même que la question des frontières, seraient-elles décrétées obsolètes et railées, restent un élément de référence qu'il serait suicidaire de nier, et cela bien qu'il ne recouvre plus la même acception qu'en 1974.

Le « Manifeste » en question, dont ne connaît que quelques principes généraux, heurte le processus enclenché par le dépôt du rapport final de l'AIJ. En ce sens, il est inopportun. Au surplus, si la proposition connue à ce jour semble ne tenir nullement compte du processus en cours (*loi « Un seul Jura », négociations gouvernementales pas entamées, formulation d'une offre de partage de souveraineté, implication de la Confédération*), elle préconise une alliance déséquilibrée, dans laquelle le Jura serait l'arrière-pays d'un autre

Etat qui n'en partage ni l'histoire, ni les aspirations profondes qui vont avec. Enfin, le MAJ ne peut adhérer à une proposition dont on doit regretter qu'elle puisse être considérée comme partisane dès sa formulation.

4. L'IDEAL AUTONOMISTE

4.1 L'action publique de l'Etat

Etant donné l'état d'esprit qui règne au Rathaus bernois, le Mouvement autonomiste estime que le canton du Jura doit repenser sa « politique jurassienne ». Le processus institutionnel pouvant être mis en déroute à tout moment par un interlocuteur dont la mauvaise foi est patente, l'Etat jurassien, constant dans sa volonté de reconstituer l'unité du Jura, doit réfléchir à la façon de s'adresser directement à la population des trois districts restés sous tutelle bernoise. On peut appeler cela de la « propagande d'Etat », et il nous semble que rien, ni légalement, ni politiquement, n'empêche de s'y adonner. Dans l'hypothèse plausible d'un démantèlement de l'Assemblée interjurassienne, le canton du Jura, dont l'objectif reste le même à juste titre, devra imaginer l'action publique apte à susciter un intérêt toujours croissant dans le sud du Jura. Il ne pourra se contenter d'avoir pour vis-à-vis un Conseil du Jura bernois dépourvu de tout pouvoir dans les domaines essentiels de la coopération interrégionale, même pas dans celui de la culture. Outre l'offre de partage de souveraineté, dont la formulation et le temps de la réaliser sont laissés à la libre appréciation du gouvernement jusqu'à décisions connues, relatives au sort de l'AIJ et aux conditions de la poursuite de son mandat, l'Etat jurassien ne doit ne se sentir freiné dans le lancement de projets qui lui seraient propres (exemple du CREA), alors que le sud du Jura ferait la sourde oreille ou serait contraint de s'en détourner par faute de moyens et de volonté politique. Le canton du Jura demeure un Etat souverain qu'il convient de mettre en valeur, et au passage de faire respecter. A ce propos, le Mouvement auto-

miste dénonce l'autodénigrement qui s'est emparé des esprits, des cafés et des rues depuis un certain temps. Il en appelle à un ressaisissement des Jurassiens face à une critique dont le côté systématiquement négatif la rend contre-productive (on me pardonnera une fois ce mot) et grossièrement dit parfaitement imbécile. Les élites politiques, culturelles et économiques de ce canton, à l'instar de leurs homologues de la Vallée d'Aoste et de bien d'autres régions rivalisant de dynamisme avec elle, feraient bien de changer leur fusil d'épaule, de poser un autre regard sur le canton du Jura, et cesser de le prendre pour un ectoplasme tout juste bon à se discréditer dans la bisbille, dans la petite affaire transformée en gros scandale, ou dans le soupçon généralisé quant à l'intégrité de sa fonction publique. Certes le canton du Jura doit s'attaquer à ses écuries d'Augias s'il en abrite, mais il doit surtout et par-dessus tout se respecter davantage et montrer que son avènement était légitime, qu'il reste hautement profitable à sa population et plus largement au peuple jurassien tout entier.

4.2 Un militantisme permanent pour l'unité du Jura

Le Mouvement autonomiste continuera de prôner un militantisme permanent en faveur du rétablissement de l'unité du Jura. Cette unité n'est pas la survivance d'une idéologie passéiste, elle est le témoignage d'une vérité que nul ne peut contester. Elle est aussi évidence économique, cohérence culturelle et cohésion sociale. Des mots, diront certains. Une réalité difficilement contestable, répondrons-nous. Là aussi la responsabilité de l'Etat est engagée. L'histoire dans nos écoles (on peut saluer la dernière initiative du Département de l'Education et du Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur à ce propos), la mise en valeur de nos atouts, le souci de la conscience identitaire ainsi que la concevaient les fondateurs de l'Etat, contraire au repli sur soi (notre Constitution en témoigne), telles sont les valeurs sur lesquels nous avons construit le projet d'émancipation, sur lesquels nous avons créé un Etat confédéré

souverain, digne d'exister et de durer. Et si l'on en revenait à quelques « fondamentaux », comme diraient enseignants et sociologues ? Le Jura n'a rien à gagner à se fondre dans la masse helvétique comme la brebis égarée rejoint son troupeau. Négliger sa singularité, pourfendre ses capacités de développement intrinsèques, railler l'autorité garante de sa souveraineté, c'est le déconsidérer, le minimiser et au total le trahir. Nous ne serons jamais de cette mauvaise action-là !

4.3 La cité prévôtoise et les espoirs mis en elle

Tout un chapitre de notre conférence de presse aurait pu être consacré au rôle de la Ville de Moutier dans la perspective d'un arrêt des travaux de l'Assemblée interjurassienne. Car Moutier est porteuse d'espoirs, comme chacun le sait. Moutier possède même quelques clés essentielles dans le dédale actuel de pistes à ouvertures multiples ! Mon Dieu, que c'est compliqué, soupirerons certains d'entre vous. Qu'ils se détrompent. Les choses sont plus simples qu'on ne le dit, et le jour où Moutier se lèvera, elles se décanteront à une vitesse qui en étonnera plus d'un. Mais je ne veux pas épiloguer, le maire de Moutier, notre ami Maxime Zuber, membre éminent de nos organes dirigeants, ayant fixé aux 4, 5 et 6 septembre 2015, à l'occasion du 40^e anniversaire du dernier plébiscite prévôtois. Nous aurons tout le temps d'en parler plus tard, pas trop tard, car l'échéance, à l'échelle de la l'histoire de la *Question jurassienne* est proche.

5.CONCLUSION

Nous voilà, Mesdames, Messieurs, à la 62^e Fête du peuple jurassien ! Nous avons vécu, au cours des six décennies passées, de grands événements et quelques péripéties. Nous avons créé la République et Canton du Jura, qui fête son trentième anniversaire cette année. Elle mérite qu'on l'a salue comme il se doit. Des rapports

multiples se sont succédés, preuves scientifiques à l'appui, pour montrer que l'unité du Jura constituait – la seule à vrai dire - une solution durable à la *Question jurassienne*. Du Rapport Widmer aux conclusions de l'Assemblée interjurassienne, tout le monde s'est entendu sur l'essentiel. La division du Jura est absurde, y mettre fin découle du bon sens, sur tous les plans, économique, culturel, social, et politique. A l'évidence ressassée par les ans, le canton de Berne a répondu de manière unilatérale, constante : tout doit être mis en œuvre afin d'empêcher la réparation de l'absurdité historique. Berne s'est servie de « caisses noires » pour fausser les procédures plébiscitaires, Berne a massacré le Rapport de la Commission fédérale consultative, Berne a écrabouillé la Résolution 44 de l'Assemblée interjurassienne, Berne veut réduire à néant les efforts fournis par ladite assemblée aux fins de maintenir coûte que coûte les districts du Jura méridional sous sa coupe. Le monde a peut-être changé, le pouvoir bernois non. Le défi perdure, et la fatigue pointe çà et là. Nous n'y cèderons pas. Le Jura réuni, l'unité du Jura refaite, l'injustice comblée, la vérité rétablie, tout cela vaut encore la peine qu'on y consacre toute son énergie. Plus que jamais, devrions-nous dire. Le MAJ se remettra en chemin, convoquera ses militants, mobilisera sa nouvelle commission politique chargée de le relayer dans tous les milieux politiques et parmi la population, invitera la société civile au débat sur la mise en œuvre des lois et décisions prises. L'heure est à la cohésion et à la volonté. Tel est notre message à l'occasion de cette 62^e Fête du peuple.

Vive l'unité du Jura !

